

Sujet Histoire des institutions scolaires.

« Tout conduit aujourd'hui la France à instruire une jeunesse de plus en plus nombreuse et, en dépit de tout ce qui a été fait, l'effort immense qui doit être demandé ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous. Ce qu'il est convenu d'appeler la question scolaire ne doit pas détourner les Français de la grande tâche de l'Education nationale (...). Quant aux écoles privées qui le souhaitent, l'Etat leur offre, selon les principes visés par le projet, soit son accueil, soit son concours (...). C'est par contrat que l'Etat pourra apporter son concours aux établissements privés qui répondront avec une efficacité suffisante, à un besoin scolaire reconnu. »

Loi décembre 1959.

En vous appuyant sur vos connaissances, vous ferez l'analyse de ces propos et vous exposerez les termes dans lesquels se pose aujourd'hui la massification de l'enseignement et la place dévolue à l'enseignement privé.